amenagement urbanisme

De: Catherine Calas <catherine.calas@wanadoo.fr>
Envoyé: jeudi 31 octobre 2019 12:25
À: plui@cc-tvv.fr
Objet: contribution au PLUi de la CCTVV de Mme et Mr Calas
Pièces jointes: contribution au PLUi de la CCTVV.DOCX; tracé de l'ancien canal romain Bois de La Noblaye.jpeg

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint la contribution que nous souhaitons apporter à l'enquête publique suite à l'élaboration du PLUi.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Mr et Mme Calas

La Noblaye

37120 Lémeré

CONTRIBUTION AU PLUi de la CCTVV

Mr et Mme CALAS Jocelyn et Cathy

Château de La Noblaye

37120 LEMERE

Lémeré le 31 octobre 2019

En tant qu'habitants de la Commune de Lémeré, et riverains du Bois de la Gabillère, nous sommes étonnés et ravis de l'extraordinaire richesse de ce bois, tant sur la faune (beaucoup d'oiseaux, de rapaces protégés), que sur la flore, et sur toutes ces étendues humides qui alimentent bons nombres de puits et château d'eau aux alentours. Nous même avons 3 puits sur la propriété dont les profondeurs sont toutes entre 20 et 25 m. D'après le contrôle d'un puisatier professionnel, ils seraient tous sur une veine d'eau venant du Bois de La Gabillère qui part en biais après notre dernier puits en direction de la Fontaine de Jable, et ils dateraient de l'époque romaine. Et nous hébergeons dans notre propriété bon nombre de chouettes effraie, hulottes, busards, chiroptères de trois espèces différentes, pic vert et autres oiseaux des campagnes, ainsi que au moins 10 espèces d'orchidées sauvages.

Nous possédons sur notre propriété du Château de La Noblaye un petit bois de 7 ha à 300 m du Bois de La Gabillère, dans lequel nous avons découvert un ancien canal empierré datant probablement de l'époque romaine, qui est probablement une ancienne liaison aérienne entre les zones humides et sources du Bois de La Gabillère, et la résurgence au niveau de la Fontaine de Jable. Voir le schéma que nous vous joignons en annexe.

Nous souhaitons fortement que toute la biodiversité qui existe dans cette partie de Lémeré-Brizay : Bois de La Gabillère et alentours ne soit pas détruite par des installations industrielles type éolien.

De par mon expérience professionnelle en tant qu'ingénieur Génie Civil, je sais que tout impact industriel va modifier de façon irréversible les trois points évoqués plus haut :

- Les socles béton d'éoliennes d'un diamètre de 30 m, et d'une profondeur de 7 à 10 m minimum en sol classique, mais nécessitant des pieux beaucoup plus profonds au regard du sol extrêmement humide du Bois de La Gabillère, vont complétement altérer tout le réseau hydrique du Bois de La Gabillère qui alimente les terres agricoles, les châteaux d'eau et les puits des environs. Donc forte conséquence pour la population dont l'alimentation en eau risque d'être perturbée, et forte conséquence pour les paysans qui cultivent les terres autour.
- Les chemins d'accès jusqu'aux et entre les différentes éoliennes industrielles nécessitent du déboisement et des fondations de chaussées pour poids lourds (environ 80 à 100 cm de profondeur), chaque morceau d'éolienne (pale, générateur, fût etc…)pesant plus de 50 tonnes. Là aussi, modification et destruction irréversible d'arbres centenaires et de toute la biodiversité, flore et batraciens.
- Enfin l'activité d'un parc industriel éolien dans ce Bois contribuerait à la destruction ou au minima au départ de bon nombre de colonies de la faune existante : rapaces, oiseaux, chiroptères, batraciens qui contribuent grandement à la culture écologique sans pesticides.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que le classement du Bois de la Gabillère (actuellement en zone N) puisse être revu au regard des dernières études faune et flore réalisées par des organismes professionnels tels que la SEPANT et la LPO pour l'inscrire en Espace Boisé Classé.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre requête, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

Mr et Mme CALAS
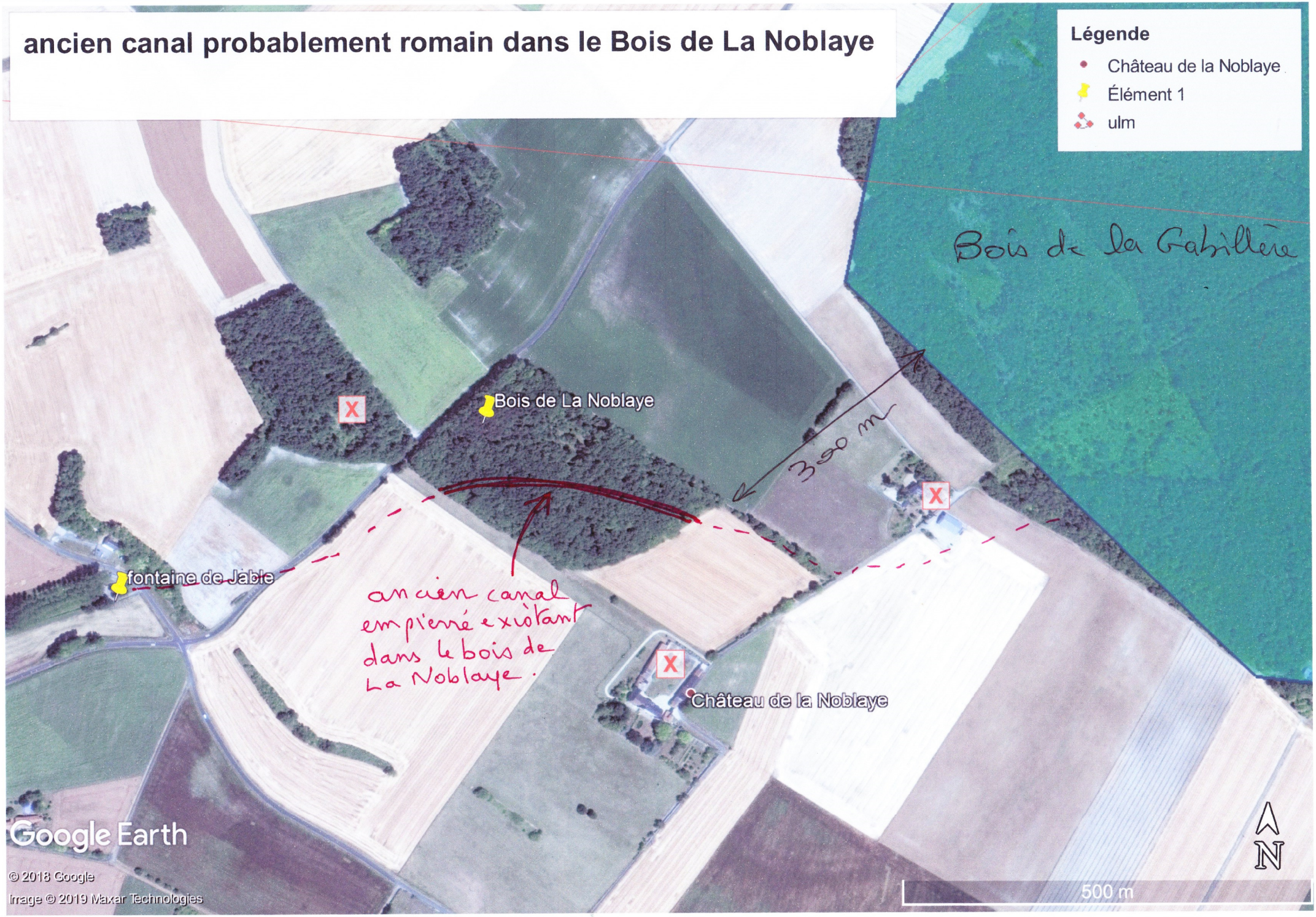
ancien canal probablement romain dans le Bois de La Noblaye